

[Permanences du Service Social](#)

Besoin d'aide pour l'ouverture de vos droits ou vos problèmes administratifs ? Le Service Social du CCAS vous propose une permanence dans les différents Centres sociaux de la Ville.

Le Service Intégration et Développement Social (SIDS) accueille tous les Gargeois, à l'Hôtel de Ville. Désormais, afin d'assurer un service public de proximité, des conseillères sociales du SIDS tiendront aussi des permanences dans les Centres sociaux.

Cette aide consiste principalement à informer les usagers par rapport à leur situation et à les diriger vers le bon interlocuteur. Logement inadapté, difficultés financières, handicap, demande d'aide sociale... Autant de domaines pour lesquels les conseillères sociales pourront vous accompagner.

Les permanences débuteront le 4 mai :

- les 1er et 3ème mercredis du mois de 13h30 à 17h pour le C.S. Jean-Baptiste Corot
- les 1er et 3ème vendredis de 13h30 à 17h pour le C.S. Dulcie September
- les 1er et 3ème lundis de 9h à 12h pour le C.S. Plein Midi
- les 1er et 3ème lundis de 14h à 17h pour le C.S. Les Doucettes

« Au Centre social, il y a aussi une personne détachée de l'Association PIMMS qui m'aide à comprendre des courriers. Ces services sont très utiles. Ils sont aussi l'occasion de rencontrer d'autres habitants », nous confie Mme Benhameur, fréquentant le Centre social Jean-Baptiste Corot.

+ d'infos : SIDS, Centre Communal d'Action Sociale - 01 34 53 32 00

[Santé / social](#)

Publié le 15/04/2015